

Diplôme d'Animateur Fédéral (DAF)

OBJECTIF

Le DAF permet l'animation bénévole en pleine autonomie. Le DAF est la porte d'accès à l'enseignement bénévole autonome du karaté et de ses disciplines associées, dans tout club affilié à la FFKDA. Il est adapté à l'enseignement dans des petites structures associatives limitées en nombre d'adhérents avec des niveaux de pratique allant de l'initiation jusqu'à la ceinture noire 1er dan et favorisant la préparation sportive de compétiteurs débutants.

Le DAF correspond aux compétences de base nécessaires à cette activité : concevoir et mettre en œuvre des séances en assurant la sécurité des pratiquants, accueillir les différents publics et animer la vie du club, connaître le fonctionnement associatif et être capable de créer un club, connaître les grandes lignes des programmes fédéraux des compétitions et des grades et du fonctionnement fédéral notamment à l'échelon départemental.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Pour s'inscrire à la formation, le candidat doit :

- Etre âgé de 18 ans minimum ;
- Etre ceinture noire 1er Dan, Duan ou Dang minimum ;
- Avoir la licence FFKDA de la saison sportive en cours ;
- Posséder une attestation de secourisme ou un diplôme équivalent de moins de 2 ans (recommandé) ;
- Posséder un certificat médical de **non contre-indication à l'enseignement du karaté ou d'une discipline associée** datant de moins de trois 3 mois du début de la formation

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est organisée par le Responsable Départemental sous l'autorité du **président du Comité départemental**.

Le seul mode d'accès possible est la participation en présentiel à la formation.

La formation est construite autour de **3 unités de formation** :

- UF1 – Enseignement et animation
- UF2 – Environnement associatif et fédéral
- UF3 – Participation à la vie fédérale et citoyenne

La formation s'articule en 3 temps :

- Une préformation de 12h (travaux en amont à partir de fiches thématiques imposées par le Responsable Départemental de Formation)
- Un présentiel en Ecole Départementale de Formation de 15h
- Un présentiel des manifestations départementales de 10h

Néanmoins le 3ème temps (présentiel lors des manifestations départementales) pourra être commencé avant la fin des stages en école de formation si cela est possible. Aucun diplôme ne peut être proposé à validation et décerné tant que tous les temps de formation n'ont pas été effectués.

Durée : 37 heures évaluation comprise et 10 heures minimum de participation associative.

Tarif : 100 €

Le DAF ne peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience.

ÉVALUATION ET VALIDATION

Afin d'obtenir le DAF, le candidat doit respecter intégralement les temps de formation et obtenir la validation des 3 UF. Suite à l'évaluation, le candidat est déclaré admis ou non admis dans chacune des UF, il n'y a pas de notation. Le candidat non admis peut se représenter, durant une même saison sportive.

Le bordereau des résultats (complet et à jour) est envoyé à la FFKDA qui établit les diplômes.

Les résultats sont archivés au Comité Départemental et à la Fédération.

ORIENTATION VERS LE DIF

Poursuivre la formation en direction du DIF est fortement conseillé pour avoir une crédibilité plus forte et pour pouvoir développer un club de façon durable.